

## DEMANDE DE CARTE DE STATIONNEMENT EN LIGNE

Pour toute demande de carte de stationnement en ligne, merci d'envoyer les documents ci-dessous au format PDF à l'adresse mail : [cartedestationnement@manteslaville.fr](mailto:cartedestationnement@manteslaville.fr). Le retrait des cartes de stationnement s'effectuera uniquement sur rendez-vous.

**En cas de changement de véhicule**, une carte d'exonération gratuite sera remise au demandeur en échange de la carte initialement délivrée, d'une copie de la carte grise barrée et sur présentation des justificatifs habituels.

**En cas de destruction**, vol ou incendie du véhicule le demandeur devra fournir une copie du dépôt de plainte. La durée de validité de la carte d'exonération sera identique à la durée de l'abonnement souscrit initialement par le demandeur.

Les cartes de stationnement ne sont ni résiliables, ni remboursables.

### **Attention !!!**

*Tout dossier incomplet ou document illisible ou autre format que PDF ne sera pas traité.*

#### **Carte de stationnement « Résident »**

- Pièce d'identité en cours de validité, recto/verso sur même page.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, gaz ou électricité, téléphone fixe, quittance de loyer non manuscrite, assurance logement, avis d'imposition) ou à défaut titre de domiciliation ou d'hébergement tel qu'une attestation du bailleur ou du logeur précisant que l'occupation est à titre d'habitation, une attestation de propriété. **Attention, les attestations de titulaire de contrat ne sont pas acceptées.**
- Carte grise du véhicule au nom et adresse du demandeur sur Mantes-la-Ville ou à défaut un contrat de location ou une attestation de l'employeur de mise à disposition du véhicule.

#### **Tarif carte de stationnement « Résident »**

- ◆ Annuelle résident 1er véhicule VIOLET : 20€/an
- ◆ Annuelle résident 2ème véhicule BLEU : 50€/an
- ◆ Mensuelle résident 2ème véhicule BLEU CLAIR : 10€/mois

#### **Carte de stationnement « Actif »**

- Pièce d'identité en cours de validité, recto/verso sur même page.
- Extrait du registre du commerce et des sociétés (Kbis) de moins de 3 mois ou l'extrait de l'immatriculation au registre des métiers (extrait D1) de moins de 3 mois.
- Attestation de l'entreprise, de l'organisme de formation ou de scolarité.
- Carte grise de chaque véhicule.
- Véhicule de société : attestation de mise à disposition du véhicule.
- Employeur particulier : preuve d'emploi du salarié concerné.

#### **Tarif cartes de stationnement « Actif »**

- ◆ Annuelle actif ROUGE (extra-muros exerçant à Mantes-la-Ville) : 100€/an
- ◆ Mensuelle actif JAUNE (extra-muros exerçant à Mantes-la-Ville) : 10€/mois
- ◆ Annuelle actif Intra-muros VERT (exerçant en zone règlementée) : 20€/an